

# CERTIFICAT DE VIE

CADRE LÉGAL : DÉCRET 1277-2000 DU 26 DÉCEMBRE 2000.

**DIRECTION  
DE LA RELATION  
AUX USAGERS**

## SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

Hôtel de ville  
Place de la République  
36000 Châteauroux  
02 54 08 33 00

affaires.administratives@  
chateauroux-metropole.fr

### OUVERTURE :

Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi : 9h-17h  
et le jeudi 9h30-17h

+ D'INFOS :

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)



## À SAVOIR

IL S'AGIT  
D'UN DOCUMENT UNIQUE.  
JE DOIS DONC PENSER  
AU NOMBRE  
D'EXEMPLAIRES  
DONT J'AI BESOIN.



## À QUOI SERT CE CERTIFICAT ?

il permet aux administrés vivant sur la commune d'attester de leur existence pour continuer de percevoir des pensions de retraites.



## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR L'OBTENIR ?

- Je suis domicilié dans la commune.
- Je me présente en personne muni de ma pièce d'identité et le cas échéant mon document à faire remplir.



## OÙ FAIRE MA DEMANDE ?

Je me rends à la mairie de mon domicile.



## QUELLES PIÈCES DOIS-JE FOURNIR ?

### 1. Identité :

- Je suis de nationalité française :
  - Carte d'identité.**ou**
  - Passeport.
- Je suis étranger :
  - Titre de séjour en cours de validité.**ou**
  - Pièce d'identité étrangère.

### 2. Certificat de vie à faire remplir par nos services :

- J'ai déjà reçu un imprimé de ma caisse de retraite : je viens avec le document.
- Je n'ai pas d'imprimé : je peux télécharger le Cerfa n°11753\*02 sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).
- Je n'ai pas de connexion internet, le service Affaires générales vous délivrera son imprimé.



## COMBIEN CELA COÛTE ?

Cet acte est gratuit.



## QUAND VAIS-JE OBTENIR MON DOCUMENT ?

Délivrance immédiate.



**CHÂTEAURoux  
MÉTROPOLe**